

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Votre sécurité, notre priorité*

Délibération n° : 524

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 191170

Direction en charge : Police et Sécurité Civile Municipales

Objet : Rapport annuel 2018 de la Ville de Saint-Étienne - Dépenalisation du stationnement payant.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLO, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Votre sécurité, notre priorité*

Délibération n° : 524

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 191170

Direction en charge : Police et Sécurité Civile Municipales

Objet : Rapport annuel 2018 de la Ville de Saint-Étienne - Dépenalisation du stationnement payant.

□ **Rappel et Références :**

Dans le cadre de la loi MAPTAM de 2014, le stationnement payant a été dépenalisé au niveau national le 1er janvier 2018.

La surveillance du stationnement payant est assurée par la Ville et tout contrevenant se voit émettre un Forfait Post-Stationnement (FPS).

Tout usager qui entend contester le bien-fondé d'un FPS doit obligatoirement exercer un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) auprès de la Ville de Saint-Étienne.

L'article R. 2333-120-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise qu'un rapport annuel sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) doit être présenté à l'assemblée délibérante avant le 31 décembre de chaque année.

□ **Motivation et Opportunité :**

Pour chacun des indicateurs fournis, le rapport doit mentionner le taux d'évolution par rapport à l'année précédente.

Ce rapport 2018 présente les informations sur une année complète sans comparatif s'agissant des données de la première année de traitement. Il est annexé à la présente délibération .

□ **Contenu :**

Le stationnement payant en voirie propose 7 600 places pour 485 horodateurs.

Les RAPO sont adressés à la Ville de Saint-Étienne par courrier ou via la plate-forme Internet mise à disposition. La décision est notifiée au requérant par courrier en recommandé.

En ce qui concerne les moyens humains et financiers consacrés au traitement des RAPO, une sous-unité dédiée a été mise en place en janvier 2018 avec 3 agents et un responsable qui a aussi en charge l'unité de gestion administrative de l'occupation du domaine public. Le coût annuel de personnel est de 150K€

Les tableaux du bilan détaillé des RAPO du 1er janvier 2018 à 31 décembre 2018 sont en pièce jointe.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : Néant

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir prendre acte du rapport annuel 2018 joint à la présente délibération.

Décision : Dont acte	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 53 présents	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Charles DALLARA